

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22/05/2023

DELIBERATION
n°CA 2023-56

*relative à l'élection des membres de la commission de recrutement du Directeur de l'Ecole
d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-1,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, et plus particulièrement son article 4,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, et plus particulièrement son article 12,

Vu les candidatures ci-après,

- Mme Ingela ALGER, enseignant-chercheur élu,
- M Olivier PERRIN, enseignant-chercheur élu,
- Mme Anne PERROT, personnalité qualifiée nommée par la Fondation JIL-TSE,
- Mme Maha AYYOUB, en qualité de personnalité qualifiée extérieure à l'école,

Vu le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 22 mai 2023

Considérant qu'en application de l'article 4 du décret n°2022-1535 susvisé, le directeur de l'école est nommé par le conseil d'administration pour un mandat d'une durée de quatre ans, renouvelable deux fois, après appel public à candidatures publié au Journal officiel de la République française et sur rapport d'une commission composée de trois membres élus en son sein par le conseil d'administration.

Considérant qu'en application de l'article 12.2 du règlement intérieur de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, la commission de recrutement du Directeur de l'Ecole compte trois membres du conseil d'administration, un enseignant-chercheur élu, une personnalité qualifiée nommée par la fondation JIL-TSE, et une personnalité qualifiée extérieures à l'école.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Mme Ingela ALGER, est désignée représentante des enseignants-chercheurs élus pour siéger dans la commission de recrutement du Directeur du GE-TSE, par 15 voix favorables sur 17 suffrages exprimés.

Article 2 :

Mme Anne PERROT, personnalité qualifiée nommée par la Fondation JIL-TSE est élue pour siéger dans la commission de recrutement du Directeur du GE-TSE, par 17 voix favorables sur 17 suffrages exprimés.

Article 3 :

Mme Maha AYYOUB, est désignée représentante des personnalités qualifiée extérieures à l'école pour siéger dans la commission de recrutement du Directeur du GE-TSE, par 16 voix favorables sur 17 suffrages exprimés.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet du GE-TSE.

**Le doyen d'âge dans le grade le plus élevé des
membres élus des enseignants-chercheurs, du
conseil d'administration,**

Présidente de séance,

